

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG et CAM :**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs préalablement autorisés,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la zone.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT PORT-LA-NOUVELLE**Limites latérales :

43°06'20" N,003°02'00" E

arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°00'38" N,003°04'00" E

42°57'40" N,002°57'00" E

43°06'20" N,003°02'00" E

Limites verticales :

SFC – 5500 FT AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06 40 14 77 18

Directeurs des vols suppléants : 06 88 18 99 76